



## FICHE MÉMO N°4

À destination des élus locaux et responsables des services techniques

### LES CHARTES QUALITE DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

#### 👉 Qu'est-ce que la charte qualité ?

Le processus des chartes résulte d'une prise de conscience progressive des défauts de conception dans les réseaux d'eau et d'assainissement. En effet ils compromettent gravement le fonctionnement des systèmes, la pérennité des ouvrages et la qualité du milieu naturel. Ils impliquent également une augmentation du prix de l'eau liée aux surcoûts d'exploitation, voire d'investissement, qu'ils engendrent.



#### LA CHARTE DÉTAILLE L'ENSEMBLE DES ÉTAPES À SUIVRE :

- \* définition et conception du projet,
- \* choix des entreprises,
- \* préparation du chantier,
- \* réalisation,
- \* réception,
- \* solde des marchés et des aides.

Elle clarifie les rôles et responsabilités de chaque acteur pour la bonne réussite du chantier en faveur d'une performance accrue des réseaux d'eau potable. Elle valorise les responsabilités de chacun et révèle que la volonté commune de réaliser une opération de qualité l'emporte.

La charte qualité, plus qu'un document, est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par **la décision du maître d'ouvrage** de réaliser son opération sous charte, et par l'adhésion des autres partenaires.

35 organismes partenaires ont signé la charte eau potable, et 45 la charte assainissement, dont l'AMF, l'AMRF (maires ruraux), le ministère de la santé, des représentants des collectivités territoriales, des établissements publics, des bureaux d'études et entreprises de pose, de fournisseurs et d'autres organismes professionnels.

#### 👉 Pourquoi mener mes travaux sous charte ?

##### Mener un chantier sous charte permet :

- \* une coopération en amont des différents acteurs,
- \* une meilleure gestion des délais d'exécution,
- \* une amélioration de la qualité des ouvrages réalisés.

##### FUITES SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE :

Chaque année, **1,3 milliard de mètres cubes d'eau traités** par les usines n'arrivent jamais au robinet.

Soit **20 % des volumes perdus**, mais payés par les consommateurs, même si c'est invisible sur les factures !



À la suite des différentes études menées par les Agences de l'Eau, les chantiers sous charte présentent moins de non conformités.

De plus, la meilleure estimation du coût des travaux et la quasi absence de surprises lors de la réalisation permettent aux collectivités locales d'obtenir de meilleures subventions, et donc, en définitif des économies pour leur budget eau – assainissement.

► **Tout en renforçant la qualité des ouvrages réalisés, le respect d'une charte permet une meilleure maîtrise des coûts et la gestion des délais d'exécution.**

## 👉 Comment l'appliquer ?

La charte ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des différents acteurs, ni à leur savoir-faire. C'est un outil de gestion des interfaces entre les différents partenaires et traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la mise en service de la conduite.

**Le maître d'ouvrage décide par délibération d'appliquer la charte qualité et indique cette décision par tout moyen qu'il souhaite.**

**Sous charte, tous les partenaires s'engagent notamment à :**

- \* Choisir tous les intervenants selon le principe du mieux-disant,
- \* Réaliser les études préalables complètes et à les prendre en compte,
- \* Examiner et proposer toutes les techniques existantes et celles innovantes dans les domaines,
- \* Organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier,
- \* Exécuter chacune des prestations selon un processus qualité préétabli et maîtrisé,
- \* Contrôler et valider la satisfaction aux exigences prédéfinies des ouvrages réalisés,
- \* Contribuer à une meilleure gestion patrimoniale.

► **Plusieurs chartes régionales ont développé des outils d'aide à l'application de la Charte. Rendez-vous sur le site internet dédié aux chartes.**

### POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES CHARTES QUALITÉ

**ASTEE** - 51 rue Salvator Allende - 92027 Nanterre  
Tél : 01 41 20 17 92  
Mail : [astee@astee.org](mailto:astee@astee.org)

**CANALISATEURS DE FRANCE** – 9 rue de Berri – 75008 PARIS  
Tél : 01 45 63 26 08  
Mail : [info@canalisateurs.com](mailto:info@canalisateurs.com)

@ [WWW.CHARTESQUALITE-ASTEE.FR](http://WWW.CHARTESQUALITE-ASTEE.FR)

